

Image not found or type unknown



blocage de fonds suite à vente

Par **apwn3985**, le **05/05/2012 à 15:40**

Bonjour, les cohéritiers me font un chantage par leur notaire interposé, je pourrais recevoir un acompte sur vente d'immeuble si je donne suite à divers dispositions contraignantes: acceptation d'autres ventes dont j'ai été sans connaissances, parcelles inconnues, omission du patrimoine sans acquéreurs connus, aucune connaissance détaillée des prix. Le notaire est-il autorisé à bloquer mes fonds dès lors que mon compte est créditeur chez lui, j'ai payé des factures, etc ? Merci pour vos conseils !